

## VŒU

### **Pour la mise en place d'un dispositif de prévention des impayés, et pour la suspension des expulsions locatives dans le parc privé et le parc social et celle des coupures énergétiques**

LE CONSEIL,

sur la proposition du Groupe des Elus Communistes et Partenaires au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :  
par 38 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

- ⇒ Considérant la crise du logement sans précédent dans laquelle s'enfonce le pays depuis de nombreuses années, amplifiée par une chute de la construction de 29% en un an ;
- ⇒ Considérant, malgré l'accumulation des lois et des plans de relance, l'insuffisance notoire des mesures pour résoudre cette crise, et au contraire le désengagement financier de l'Etat qui privatise le logement social et détourne ses principaux moyens de financement, et ne lui concède qu'un budget de misère ;
- ⇒ Considérant l'écart qui va s'accroissant entre les ressources des ménages et le coût du logement et des charges, qui absorbe désormais de 35 à 50% de leurs capacités ;
- ⇒ Considérant les difficultés grandissantes pour les familles à se maintenir dans leur logement en assurant leur loyers et charges, et leurs dépenses d'énergie, d'eau et de téléphone ;
- ⇒ Considérant l'augmentation dramatique de 22% en cinq ans du nombre des expulsions touchant des catégories sociales de plus en plus larges, menacées de se retrouver à la rue ;
- ⇒ Considérant que les timides mesures annoncées par Nicolas SARKOZY et ses ministres, pour soit disant pallier les effets de la crise économique et sociale et préserver le pouvoir d'achat, font l'impasse totale sur la cherté des loyers et du logement en général ;
- ⇒ Considérant la nocivité de la loi BOUTIN, abusivement intitulée « mobilisation pour le logement social et la lutte contre l'exclusion », approuvée après six mois de débats, au cours desquels les parlementaires communistes et de gauche n'auront eu de cesse de dénoncer les insuffisances et la mise à mal du logement et de la mixité sociale ;
- ⇒ Considérant que cette loi va à l'encontre des objectifs du droit opposable au logement, en aggravant la situation par la réduction de trois à un an des délais d'exécution d'expulsion au détriment d'une prévention de celles-ci ;
- ⇒ Considérant son vœu pour le retrait de la loi Boutin approuvé le 18 décembre 2008 ;

**Pour tous ces motifs, le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :**

⇒ **s'élève** une nouvelle fois **contre la loi BOUTIN** qui fait actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel, et qui instaure contrairement à son intitulé une véritable « démobilisation » et le désengagement de l'Etat pour le logement ;

⇒ **exige des mesures exceptionnelles**, à l'image de celles prises pour la sauvetage des secteurs bancaires et financiers qui ont mobilisé 360 milliards d'euros d'argent public en France ;

⇒ **exige la création d'un dispositif de prévention et des expulsions et des impayés**, reposant sur un système d'alertes avec les partenaires sociaux, et permettant de mettre en place, sous autorité administrative et judiciaire, des mécanismes d'aides et de substitution temporaire aux locataires défaillants de façon à permettre leur maintien dans les lieux et la continuité du paiement des loyers auprès des bailleurs ;

⇒ **exige** dans cet esprit **la suspension des expulsions locatives dans le parc privé et le parc social, et celle des coupures énergétiques et d'eau des ménages** ;

⇒ **soutient les propositions formulées en ce sens par les associations** de défense des sans-abri et des acteurs de l'habitat, telles la fondation de l'Abbé Pierre.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 27 JANVIER 2009